

ABONNEMENT

LE CANADA

Journal Quotidien du Soir.

Un An en Ville \$ 4.00

Un An par la Poste . . . \$ 3.00

LE CANADA

OSCAR McDONELL, Directeur de la Redaction.

OTTAWA, JEUDI 2 AVRIL 1891

LE NUMERO 2 CENTS

CRITIQUE

LES MEMOIRES DU PRINCE DE TALLEYRAND

M. de Talleyrand s'est laissé dire chez les morts que les affaires de France étaient dans l'embarras et que l'on pensait à lui. Après cinquante trois ans de retraite, il revient, il s'offre. Mais fût-il jamais chez les morts ? La suprême habileté de cet homme, c'est de n'avoir jamais soutenu que l'oubli l'approuvait un instant, dans le pays des oubliés rapides. Depuis un demi-siècle, la main morte de terre, elle écarte patiemment le lierre et la ronce. Le prince n'a pas cessé un jour d'occuper les esprits ; il rentre demain, comme on revient d'une absence. Il a fait sa toilette, méthodiquement, ainsi qu'il faisait le matin où les alliés entrèrent dans Paris ; il a mis sa poudre, composé ses attitudes, préparé ses mots ; il s'est procuré d'une solide doctrine pour défendre les principes du gouvernement existant. Demain, toute la ville se précipitera dans le salon qu'il rouvre, comme elle courait jadis rue Saint-Florentin. Après-demain, vous verrez qu'on le fera, qu'il se fera ministre. Il nous étonnera tous, il ne s'étonnera de rien ni de personne, il reconnaîtra gracieusement ses collègues.

Je n'ai pas à raconter les aventures de ces fameux Mémoires ; chacun en est instruit. On comprendra en les lisant pourquoi M. de Baccourt a reculé l'échéance trentenaire ; ce réquisitoire posthume ne pouvait guère paraître sous le règne d'un Napoléon. Les Mémoires y ont gagné de tomber entre les mains d'un dernier dépositaire, le mieux qualifié pour les faire valoir ; ils bénéficient de son autorité dans les questions historiques, et surtout de la garantie de sa parole. Ne croyez pas que ce soit un hasard ; c'est encore une habileté de Talleyrand. L'homme d'Etat qui eut toutes les réussites, tous les bonheurs, n'est pas allé chercher un répondeur tant parmi ses pareils ; inquiet sur un seul point, craignant l'accueil un peu froid des âmes hautes, il a su se procurer un parrain qui forçât leur respect.

Une obligante communication m'a permis de lire les Mémoires à la veille de leur apparition : je dirai brièvement ce qu'on y trouvera pas Ceci n'est qu'un premier levé de la carte, une reconnaissance à travers ces volumes décausés, énigmatiques et décevants ; ils font passer sous les yeux des pages d'un charme indicible, de graves dissertations historiques, des morceaux franchement ennuyeux. On attendait la suite d'une vie si agitée, la révélation des secrets d'Etat, une plume de malices sur les contemporains. Rien de pareil ; à peine quelques éclaircies sur des instants de cette vie, puis des vues générales sur trois ou quatre épisodes diplomatiques, des documents, des mémoires, au sens que ce mot comporte dans les chancelleries. Scandale, l'attention lassée se réveille ; c'est une réflexion d'un tour inimitable, c'est, entre deux lignes, une flèche empoisonnée, décochée négligemment ; c'est trente lignes qui gravent une scène inoubliable, prise au hasard dans une période où tout le reste nous est cédé. Parcourons cet étrange livre à vue de pays, en nous abandonnant au fil des impressions contradictoires qu'il suscite.

Un premier chapitre éblouissant : l'enfance, l'éducation, les débuts dans le monde de l'abbé de Périgord. J'allais ajouter : sa vocation ; comme il protesterait contre ce mot ! Ce chapitre rappelle les pages semblables des Mémoires d'outre-tombe. C'est la même tempe sévère donnée à deux âmes différentes. Avec de tout autres qualités, le récit de Talleyrand ne l'a cédé en rien à celui de Chateaubriant pour la beauté, pour l'émotion. Qui, pour l'émotion, contene, mais profonde, quand il raconte son enfance isolée. Il n'a pas encore mis le masque du lutteur. Dans la suite, il ne le déposera qu'un instant, en 1814, quand il

retrouvera Mme de Brionne, sa première protectrice. — Oh ! il faut que la poétique attende ! En arrivant à Presbourg, je cours me jeter à ses pieds... Les larmes m'étouffent. L'impression que je ressente était si vive que je dus la quitter pendant quelques instants ; je me sentais défaillir, j'allai prendre l'air sur les bords du Danube. — Vous ne voyez pas Talleyrand défaillant et sanglotant : mais de quel cœur voyez-vous les recous et les dessous ? Talleyrand eut un cœur, pour très peu de gens : ses proches ont gardé le souvenir et tendri de sa bonté. Revenons à l'enfant.

Sa nourrice le laissa tomber ; cette chute décida de sa vie. Bouteux, l'état militaire se fermait devant lui ; il ne restait que l'Eglise. Sa famille se désintéressa du petit infirme, qui ne promettait plus rien pour l'accroissement de la maison. Il grandit seul, sans une caresse. On le conduisit chez Mme de Chalais, en Périgord ; ce séjour nous a valu des tableaux achevés de l'ancienne vie provinciale. De là, le coche le ramena au collège d'Harcourt, où il fit de médiocres études ; durant ce temps, « il n'eut pas, une semaine de sa vie, la douceur de se trouver sous le toit paternel ». Du collège, il passa chez son oncle, le coadjuteur de Reims, où l'on espérait qu'il prendrait goût à l'état ecclésiastique. Puis ce furent deux années de révolte silencieuse, à l'ombre froide de Saint-Sulpice, et enfin la prêtrise, reçue par une âme en défense contre ses devoirs.

Le jeune abbé se lance dans le monde avec le clergé dissipé ; il chemine, il conquiert les salons, il s'y fait et nous les dépeint avec enchantement ; tout ce qu'il rapporte de cette société justifie son dire, sur ceux qui ne l'ayant pas vu n'ont pas connu le bonheur de vivre. Il s'y fait cette maxime imprégnée de l'esprit du temps : « Un peu de bien saisi rapidement et dont la jouissance est toujours de courte durée est tout ce dont on peut flatter la nature humaine. » Le succès lui vient vite, la malice aussi ; pour cette époque, pour cette époque seulement, il nous a laissé une galerie de portraits dessinés d'une main inimitable. Celui de Choiseul-Gouffier, son meilleur ami, n'est déjà point flaté ; celui de Narbonne est cruel, injuste. On ne parle ainsi d'un ami de jeunesse que s'il fut le plus heureux dans les rivalités de cœur ; nous savons que Narbonne eut ce tort vis-à-vis de Talleyrand. De La Fayette, il ne reste rien, une silhouette caricaturale. Quant à Necker, c'est la bête noire ; l'abbé nous prévient d'ailleurs sans détour : « J'avais remarqué qu'il y avait quelque avantage à montrer de l'éloignement, de l'opposition même pour quelque personne marquante dans l'opinion ; j'avais choisi pour cela M. Necker. » Toute cette première partie est écrite dans une langue merveilleuse, la langue des honnêtes gens d'autrefois, affinée par un causeur qui unit l'esprit de Voltaire à l'impermanence de l'homme de qualité. Rien qui sente la recherche, et ce que nous appelons la littérature, avec son insupportable odeur de métier ; des grâces qu'un seul terme définit, l'aisance. Les mots tombent de haut avec négligence, ils sont légers, ils courent. Talleyrand nous dit, en parlant de la conversation de sa mère : « Elle ne voulait que plaire et perdre ce qu'elle disait : C'est le secret de son style de cette prodigieuse indifférence, qui ne s'embarrasse pas de choisir, sûre de ne donner jamais que de l'or au bon titre. Je ne sais rien de supérieur, pour la décence dans le genre osé, à l'indication de sa première aventure, au séminaire de Saint-Sulpice, avec la petite comédienne de la rue Ferron. » Ses parents l'avaient fait entrer malgré elle à la comédie ; j'étais malgré moi au séminaire ; cet empire, exercé par l'intérêt sur elle et par l'ambition sur moi, établit entre nous une confiance sans réserve. — Mettez cette anecdote sous une plume d'aujourd'hui, elle choquerait le moins délicat. Lui, il laisse tout entendre, il ne dit rien, nous n'avons rien vu ; le surplus n'est admis, il faut reconnaître qu'il n'a

Pourtant ne vous trompez pas à ce laisser-aller du jeune homme, des premiers récits qu'il nous donne sur son berceau, il marque son trait distinctif, son souci permanent. Comme il faisait en causant son établissement dans le monde, il le fait en écrivant dans la postérité. Les siens vivaient en province plus qu'à Versailles. — Les descendants des anciens grands vassaux de la couronne ont ou moins d'occasions de se faire connaître que les descendants de quel que baron particulier du duché de France, porté naturellement à des places plus élevées auprès du monarque. » Nous voici édifiés sur la rang de sa maison. Ainsi pour tout ce qui le touche, dans la suite ; à mesure qu'il avance dans les affaires et les honneurs il se grandit nonchalamment, en abaissant les autres. S'il n'est pas toujours le premier, il est dans une place à part, audessus, du moins il ne se montre à nous que lorsqu'il l'a tenu. On a parlé de sa souplesse : le mot ne lui convient pas, il monte sans plier. Il a une faculté de rebondissement qui le reporte naturellement en haut, tout en haut ; après les reverses et les orages, comme l'huile revient sur l'eau. Il ne se voit et on ne le voit que sur le sommet, s'ils n'y fut pas toujours, ils s'y replace par chaque ligne qu'il écrit. C'est à peine insinué, mais si patiemment, par un calcul de toutes les pages !

Je m'attarde à ces années de l'ancien régime ; c'est le joyau des Mémoires et il va falloir déchanter. De ce chapitre exquis, on passe brusquement à des considérations financières sur les projets de Calonne de Brienne, de Necker. La plume alerte s'appesantit sur les discussions fastidieuses des physocrates. Vient ensuite un grand morceau sur le duc d'Orléans, Philippe-Egalité, sévèrement jugé. Talleyrand nous le propose comme un exemplaire achevé de « ce système connu parmi les sectateurs sous le nom de désabusement, qui, jusqu'au dix-huitième siècle renfermé dans le cœur de quelques hommes purs, attendait cette époque, pour s'écarter comme une opinion que l'on pouvait professer, comme un système de philosophie... Les sentiments furent remplacés par des idées philosophiques, les passions, par l'analyse du cœur humain ; l'envie de plaire par des opinions... » — Allons, tant mieux si c'était déjà ainsi au siècle dernier ; c'est donc que l'on en guérit, avec des remède violents, il est vrai.

CONFERENCES

DE NOTRE-DAME DE PARIS PAR MGR. D'HULST

LA MORALE ET LA SANCTION Le devoir absolu et son commandement suffit à fonder la morale, mais pour se faire accepter, le devoir a besoin du confort de la sanction.

Toutes les lois humaines cherchent l'appui des peines ou quelque fois des récompenses. En est-il de même de la loi morale ? Existe-t-il une sanction du devoir ? Et si elle existe, où faut-il la chercher ? L'examen de ces deux questions remplit toute la cinquième conférence.

La sanction morale, si elle existe, est l'aboutissement naturel du mérite et du déshonneur, par conséquent de la responsabilité, par conséquent du libre arbitre. Ces termes sont étroitement liés dans la logique des choses et dans la conviction des hommes. Aussi toutes les religions et la grande moitié des philosophes admettent la sanction morale.

Avant de prêter l'oreille aux arguments des philosophes qui la nient, le conférencier expose d'abord d'une façon claire et péremptoire les raisons directes qui obligent de l'accepter. Il faut partir de l'existence du Dieu personnel et créateur. Au fond, tout débat est circonscrit entre le théisme et le système de l'évolution sans Dieu. Dieu étant admis, il faut reconnaître qu'il n'a

pas fait l'homme au hasard ; quelle fin lui a-t-il assignée ? Le bonheur. Et quel bonheur ! Un bonheur proportionné à ses puissances et à ses désirs, par conséquent une certaine possession du Souverain Bien. Autrement la raison et le cœur de l'homme seraient plus grands que sa destinée ; or la sagesse et la bonté divines n'ont pas pu vouloir qu'il en fut ainsi.

En effet, je tends à Dieu par le bon usage de ma liberté. Mais quand je serai sorti vainqueur de l'épreuve, se pourrait-il que le bien, par moi cherché dans l'effort, me fût refusé dans la beauté ? Ce serait un non sens et une contradiction. Dieu m'aurait tenu un piège. Dieu ne peut se soustraire à l'embrasement de la créature qui l'a méritoirement prêté à toutes choses. Il ne peut pas davantage s'imposer à qui le repousse.

Ainsi la sanction n'est pas quelque chose d'extérieur qui s'ajoute après coup à la volonté vertueuse ou coupable. C'est la fixation de la volonté dans le choix qu'elle a fait. Le juste, qui a choisi le bien, demeure pour toujours dans le bien ; le pécheur, qui s'en est écarté sur la terre, en reste éternellement privé. Comprise de la sorte, la sanction se défend toute seule contre les athées.

On dit d'abord que la sanction n'est admissible qu'à titre d'institution sociale, pour assurer l'ordre dans la collectivité humaine ; que le transport de cette idée dans le domaine de la conscience est un sophisme, un abus, imputables aux fondateurs de religions et destiné à disparaître devant la science.

C'est là une de ces assertions gratuites ne reposant sur aucun argument sérieux dont les théoriciens de l'évolution sont prodigues. Il est facile de constater au contraire que l'idée de justice est absolue et primitive et que c'est elle qui éclaire les relations sociales.

Une seconde objection plus frivole se tire de la séparation des facultés : c'est la volonté qui est vertueuse ou coupable ; c'est la sensibilité qui goûterait la récompense ou souffrirait la peine. La sanction serait donc injuste. On répond que l'unité du moins admet la distinction, non la séparation des facultés. D'ailleurs, la sensibilité est moins une puissance distincte qu'un phénomène de conscience qui accompagne l'exercice des facultés. C'est la volonté qui pêche et c'est le sentiment du désordre contenu dans le péché qui constituera la douleur. Le même homme agit et sent, et l'unité de son être suffit à rendre la sanction équitable et efficace. C'est moi qui suis coupable ou vertueux, c'est moi qui serai puni ou récompensé : châtiement ou bonheur sont donc justes.

Mais surtout il faut se rappeler que la sanction par son objet se confond avec la moralité. La moralité c'est la recherche du bien ; la sanction, c'est la possession du bien qu'on a cherché, ou la perte du bien qu'on a méprisé. La mesure de la béatitude sera celle du désintéressement. La formule de l'espérance pourrait être : Cherchez Dieu par le désintéressement, vous le trouverez dans la récompense.

La sanction morale existe donc, l'orateur en a fait une démonstration irréfutable : les subtilités de la philosophie ne peuvent rien contre une vérité que la conscience proclame aussi hautement qu'elle affirme la liberté et le devoir.

Mais en quoi consiste la sanction ? On peut la chercher en ce monde ou par delà la mort.

En ce monde, on peut essayer de la trouver hors de la conscience individuelle, dans l'estime ou le blâme des hommes, l'honneur ou l'infamie, la reconnaissance ou les malédictions du genre humain ; sanction insuffisante, sujette à erreur, qui n'attend que les actions éclatantes, laisse de côté les vertus cachées qui sont les plus méritoires et les crimes secrets qui échappent aux lois humaines et sont souvent les plus perfides, qui enfin n'obtiennent toute sa valeur que du jugement de la postérité, alors que le

justiciable n'est plus là pour sentir les effets de cette tardive justice. Au dedans de l'homme, la conscience fournit une sanction meilleure, l'approbation intérieure et le remords. L'école stoïcienne prétend s'en contenter. Mais cette sanction n'est efficace que sur les belles âmes ; or, une sanction morale n'est bonne que si elle est universelle ; de plus elle perd de sa puissance à mesure que le niveau moral s'abaisse à mesure par conséquent que le devoir aurait un plus grand besoin d'être appuyé par elle. Même aux âmes d'élite elle ne donne pas toujours la joie ; c'est beaucoup si elle les fortifie ; rarement elle les console et dans les épreuves amères elle laisse subsister un contraste choquant entre le mérite et la destinée. Pour combler cette lacune, la morale stoïque fait appel à l'orgueil et menace de changer en vice le témoignage que la vertu se rend à elle-même. La vérité ne peut pas se trouver dans une doctrine violente qui prétend arracher au cœur de l'homme l'invincible désir du bonheur.

Décidément aucune sanction terrestre ne saurait suffire. Si l'on cherche au delà de ce monde, la sanction du devoir se présente encore sous deux formes possibles : métempsycose ou destinée définitive.

Deux religions, grandes du moins par le nombre de leurs adeptes, le brahmanisme et le bouddhisme, ont admis l'hypothèse des existences successives, tantôt pires et tantôt mieux suivant l'usage que l'âme voyageuse aura fait des précédentes épreuves. Au terme de ces transmigrations, l'absorption finale de la conscience dans le nirvana.

On affecte aujourd'hui de prendre au sérieux ces rêveries. Elles ne méritent que le dédain et le confoncier en fait promptement justice. D'abord, s'il s'agit du bouddhisme, la métempsycose contredit le même de cette doctrine, qui est athée. Si les transmigrations des âmes ont un caractère expiatoire et une vertu purifiante, il y a donc une justice absolue qui préside à cette distribution des destinées. Que peut être cette justice si Dieu n'est pas ? Et à quoi sert-elle si elle aboutit à l'anéantissement ? Les actions au moins de la dernière existence seront dépourvues de sanction.

Mais le vice radical de la métempsycose considérée comme sanction du devoir, c'est qu'elle ne maintient entre les existences successives qu'une identité physique de la personne ; l'identité morale exigeait le souvenir, la conscience, et nul ne se souvient d'avoir vécu d'autres vies que la vie présente. Quelle influence peut exercer l'espoir d'une récompense, la crainte d'un châtiement qui n'attendra pas le même être que celui qui a mérité le péché ?

Ayant démontré l'insuffisance de toutes les sanctions par lesquelles les ennemis de la religion voudraient remplacer la justice de Dieu, il faut donc, conclut l'orateur, en revenir à la seule sanction véritable, celle qui est définitive et éternelle. L'Abolu ne peut pas être discuté sans fin. Le Bien ne peut pas être vaincu pour toujours. Une heure vient où les ombres s'enfuient au lever du soleil idéal. Le partage des âmes se fait d'après leurs préférences passées. Celles qui ont choisi Dieu à travers les obscurités de l'exil, découvrent l'excellence de leur choix. Celles qui l'ont méprisé reconnaissent leur erreur et leur folie. Les unes et les autres auront pour toujours le sort qu'elles ont choisi.

Voilà la vraie sanction, seule digne, seule puissante, seule infaillible, seule définitive. Pour échapper aux menaces qu'elle contient, attachons-nous aux promesses qu'elle fait entendre. Attons en nous la soif de l'Infini. Adressons à Dieu les appels enflammés du prophète. Ne cessons de nous inspirer après le Bien suprême que quand nous serons entrés dans la paix du royaume éternel.

ENTREPOT DE MEUBLES

MEUBLES ! MEUBLES !

Nouveaux et a Grand Marche.

AMURLEMENTS DE SALON, DE SALLE A MANGER, DE CHAMBRE A COUCHER DANS TOUTS LES GENRES ET TOUTS LES PRIX, CHEZ

Harris & Campbell.

CETTE ANCIENNE ET HONORABLE MAISON DE MEUBLES D'OTTAWA, EST CONNUE PAR LE BON MARCHÉ DE SES PRIX ET PAR LA BONNE QUALITE DES ARTICLES QU'ELLE VEND.

Dix pour Cent de Reduction sur tout Achat Argent Comptant.

HARRIS AND CAMPBELL,

Coin des Rues O'Connor et Queen, pres de la Rue Sparks.

Avis de Deménagement.

Je viens de transporter tout mon stock de Peintures, Vitres, Papiers Tentures, etc., au magasin si vaste et si propre qui porte le No. 70, rue Rideau. Ayez l'œil sur les avantages offerts dans la ligne des Papiers Tentures Tapisseries.

J. B. DUFORD, 108 RUE RIDEAU

MESDAMES,

Le temps est arrivé de faire le grand ménage et de décorer les pans de vos appartements. C'est aussi le temps avant qu'il y ait foule de laisser vos commandes de

Tapisseries, Blanchissage, Teintage et de Peintures DE TOUTES SORTES.

Estimés fournisseurs.

I. F. BELANGER, 159 Rue Bank.

Téléphone No. 92.

Rabais Special

ARTICLES D'ARGENTERIE

HORLOGES

A. & A. McMillan

98 Rue Rideau

Bijoutiers en Gros et en Detail.

NOUS ETALONS

LA PLUS GRANDE VARIÉTÉ DE

Voitures d'Enfants

DE TOUT OTTAWA.

Elles viennent des premières Manufactures Canadiennes et Américaines.

On trouvera nos prix bas.

Ceux qui veulent de ces VOITURES D'ENFANTS économiser en venant les acheter maintenant.

COLE'S

National M'fg. Co.

160 RUE SPARKS.

PLUS D'ASTHME

Oppressions, Catarrhe, le POUXES CHASSEZ

A obtiens les plus hautes récompenses. — Dépôt chez toutes les pharmacies.

7

7

7

LA VALLÉE DE L'OTTAWA

Edition Hebdomadaire du Journal

LE CANADA

ABONNEMENT

Un An en Ville \$ 2.00

Un An par la Poste 1.00

nd Home

ock Farm,

Wayne Co., Mich.

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

FAIRM, FAIRM

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE

LE CANADA

Journal Quotidien du soir

LA VALLEE DE L'OTTAWA

Journal Hebdomadaire à 16 pages

Directeur de la rédaction : OSCAR McDONALD

BUREAU : 414 et 416 Rue Sussex OTTAWA, ONT.

Jeudi 2 Avril 1891

ECHOS DU JOUR

L'hon. M. Chapleau est de retour.

Le Mexique veut la réciprocité avec les Etats-Unis.

Il y a plus de neige du tout dans les provinces maritimes.

La majorité exacte de M. Seward à Chicago-Saginaw est de 134.

M. de Pressensac, le brillant et savant controversiste protestant, se meurt à Paris.

Il y a 2,000 journaux quotidiens aux Etats-Unis, avec une circulation totale de 6,000,000.

L'Electeur dit que l'annexion est ajournée et l'indépendance nationale reculée d'un siècle.

Le petit fils de Victor Hugo vient d'entrer dans la marine française comme simple engagé.

Il y a aux Etats-Unis 60,000 associations ou clubs agricoles, possédant plus de 2,500,000 membres.

L'archevêque de Chilly a lancé une lettre pastorale condamnant les sympathies révolutionnaires du clergé.

Le journal le MASTODON regrette que dans le roman on n'ait pas classifié à part les mérites du Nord-Ouest.

Le MAIL attaque la conduite tenue par le Paqueté Canadien durant la dernière campagne électorale dans le Dominion.

M. Pelletier dit que les bénéfices de l'établissement Belleau & Co sont allés moitié à M. Paqueté et moitié à M. Belleau.

Quel ridicule ! Les napoléoniens réunis en Italie sont à choisir qui d'entre eux va gouverner la France. Tenez-vous en.

Le MAIL croit que le gouvernement de la province de Québec réussira à conclure un emprunt dans les conditions les plus avantageuses.

Le procès de M. Pelletier contre la Justice a été remis jusqu'à ce que MM. Pelletier et Amyot aient dissous leur société judiciaire.

La presse américaine dit savoir de bonne source qu'il y aura une autre rébellion indienne en 1891 si le gouvernement ne prend pas d'énergiques mesures.

M. L. H. Masse et M. J. A. Masse de St-Aimé, l'oncle et le neveu, sont morts. Tous deux représentés autrefois le comté de Richelieu à la Chambre des Communes. Ce sont les derniers rejetons d'une famille illustre.

M. BEAUVIS WILSON a déclaré au TELEGRAM qu'il croit que le gouvernement américain est parfaitement disposé à conclure un traité de réciprocité avec le Canada et que M. Blaine fera tout en son pouvoir pour arriver à ce résultat.

La presse américaine n'est pas du tout effrayée par les colères de l'Italie et le rapet de son ministre. Elle s'accroche à dire que le gouvernement italien a fait une guerre. C'est aussi l'opinion des principaux Italiens des Etats-Unis.

M. Léon Aubin, rédacteur de l'UNIVERS qui vient de mourir, était le moins farouche des journalistes attachés à cette feuille. C'était plutôt un piocheur qu'un brillant polémiste. Il laisse d'excellents livres. Le dernier que nous avons lu de lui est : Gens d'Église.

La convention des propriétaires de mines a décidé de recommander à la législature d'Ontario l'établissement d'un département des mines et d'un musée provincial, ainsi que certains amendements aux lois concernant les mines. La convention terminera ses travaux demain.

Il est probable que le Prince de Galles et le marquis de Lorne seront l'un président, l'autre vice-président de la Commission Royale qui organisera la partie anglaise à l'exposition de Chicago. Le prince et son beau frère viendront, par conséquent, en Amérique un peu avant l'ouverture de l'exposition.

Deux rumeurs cueillies dans le N. Y. Press : —Mgr l'archevêque Fabre serait fait cardinal.

—Les Canadiens résidant à Londres croient que M. H. Leclerc former un troisième parti qui aura pour programme la libération de la Grande Bretagne et le refus de la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis, laquelle amènerait l'annexion.

LA GAZETTE DE FRANCE, journal archi-catholique et monarchique, accuse l'UNIVERS d'avoir :

— Successeusement servi et renié sous les régimes.

— Compromis les causes les plus justes.

— Outragé les hommes les plus dévoués.

— Désorganisé les partis assez imprudents pour l'accueillir comme allié, et assez imprévoyants pour croire à son dévouement.

L'épouse du czar doit aller à Paris.

On prévoit que ce sont les liens qui unissent la France à la Russie.

De plus, à Paris surtout, la présence de l'impératrice de Russie donnera lieu de grandes fêtes d'un caractère tout spontané, même si le voyage observe l'incognito le plus absolu. On ne pourra donc s'empêcher de faire un parallèle éloquent entre la réception qu'on fait à la tsarine et celle faite à l'impératrice Frédéric, pareille profondément désagréable aux Allemands et qui suscitait le ressentiment national.

SIR CHARLES DILKE

Sir Charles Dilke a été invité par l'Association libérale de la division de la Forest of Dean Gloucestershire à poser sa candidature aux élections générales prochaines, pour représenter cette circonscription à la Chambre des Communes.

On sait que c'est l'usage, en Angleterre de se préparer d'avance aux élections générales, de s'assurer des candidats, afin d'être prêt dès que la dissolution est prononcée. Actuellement les neuf dixièmes des circonscriptions sont pourvus de candidats en mesure d'entrer en campagne du jour au lendemain.

À la suite du procès en divorce intenté par M. Crawford à sa femme, il y a cinq ans, sir Charles Dilke, eut à déclarer qu'il ne rentrerait dans la vie politique active que le jour où il aurait prouvé qu'il a été injustement accusé, et que, par suite de la disparition d'un témoin, sa défense n'a pas été convenablement présentée devant les tribunaux.

Aujourd'hui, ce témoin est retrouvé. C'est un servante dont la déposition, si elle avait pu être faite devant le tribunal des divorces en temps utile, aurait jeté sur l'affaire un jour bien différent et tout à fait favorable à sir Charles Dilke. Avant de répondre à l'invitation des électeurs de la Forest of Dean, sir Charles Dilke a tenu à se déclarer sur les faits véritables du procès qui a été la cause de sa retraite momentanée. Dans ce but, il vient de faire publier une brochure qui n'est pas signée, mais dont il a publiquement reconnu la responsabilité entière dans laquelle, reprenant une par une les dépositions des témoins, il fait ressortir toutes les contradictions, toutes les impossibilités qu'il n'a pu relever aux deux procès qui ont eu lieu avant que M. Crawford pût obtenir le divorce.

Pour faire comprendre cette singulière position, il faut rappeler les faits. Quand M. Crawford a demandé le divorce en alléguant que sa femme lui avait été infidèle et que sir Charles Dilke était le complice de son infidélité, c'est sur le témoignage du mari, qui a raconté la confession de sa femme, que M. le juge Butt a prononcé le divorce. D'après la loi anglaise, la confession de la femme faite au mari suffit pour établir la preuve de l'adultère en ce qui la concerne elle-même ; mais elle ne peut être reçue comme preuve contre un tiers, que si elle est confirmée par d'autres témoins.

Les avocats de sir Charles Dilke, assez mal inspirés, ou l'ava vu profiter de cet e subtilé légale l'ava pas, disaient, de preuve contre notre client ; nous n'avons donc pas à rajouter comme témoin, ni lui ni d'autres. Et le jugement fut rendu en faveur de M. Crawford.

On sait que sir Charles Dilke avait un jour écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

TELEGRAPHIE

EUROPE

PROCES D'UNE SOCIÉTÉ

SAINT-FLORENT, 2 avril. — Le tribunal civil de Saint-Florent a jugé hier le procès d'une société d'assurance mutuelle, dite Société de la Ville de Saint-Florent, qui avait été constituée en 1878, sous le nom de Société de la Ville de Saint-Florent, pour représenter cette circonscription à la Chambre des Communes.

On sait que c'est l'usage, en Angleterre de se préparer d'avance aux élections générales, de s'assurer des candidats, afin d'être prêt dès que la dissolution est prononcée. Actuellement les neuf dixièmes des circonscriptions sont pourvus de candidats en mesure d'entrer en campagne du jour au lendemain.

À la suite du procès en divorce intenté par M. Crawford à sa femme, il y a cinq ans, sir Charles Dilke, eut à déclarer qu'il ne rentrerait dans la vie politique active que le jour où il aurait prouvé qu'il a été injustement accusé, et que, par suite de la disparition d'un témoin, sa défense n'a pas été convenablement présentée devant les tribunaux.

Aujourd'hui, ce témoin est retrouvé. C'est un servante dont la déposition, si elle avait pu être faite devant le tribunal des divorces en temps utile, aurait jeté sur l'affaire un jour bien différent et tout à fait favorable à sir Charles Dilke. Avant de répondre à l'invitation des électeurs de la Forest of Dean, sir Charles Dilke a tenu à se déclarer sur les faits véritables du procès qui a été la cause de sa retraite momentanée. Dans ce but, il vient de faire publier une brochure qui n'est pas signée, mais dont il a publiquement reconnu la responsabilité entière dans laquelle, reprenant une par une les dépositions des témoins, il fait ressortir toutes les contradictions, toutes les impossibilités qu'il n'a pu relever aux deux procès qui ont eu lieu avant que M. Crawford pût obtenir le divorce.

Pour faire comprendre cette singulière position, il faut rappeler les faits. Quand M. Crawford a demandé le divorce en alléguant que sa femme lui avait été infidèle et que sir Charles Dilke était le complice de son infidélité, c'est sur le témoignage du mari, qui a raconté la confession de sa femme, que M. le juge Butt a prononcé le divorce. D'après la loi anglaise, la confession de la femme faite au mari suffit pour établir la preuve de l'adultère en ce qui la concerne elle-même ; mais elle ne peut être reçue comme preuve contre un tiers, que si elle est confirmée par d'autres témoins.

Les avocats de sir Charles Dilke, assez mal inspirés, ou l'ava vu profiter de cet e subtilé légale l'ava pas, disaient, de preuve contre notre client ; nous n'avons donc pas à rajouter comme témoin, ni lui ni d'autres. Et le jugement fut rendu en faveur de M. Crawford.

On sait que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

On sait aussi que sir Charles Dilke avait écrit au juge Butt, lui disant qu'il avait un secret à lui révéler, et qu'il avait acheté de l'opium pour se donner la mort.

LA GRANDE VENTE

CONTINUEE

Plus Grand Succes.

Nos Prix Etonnent le Public.

Venez en Foule Profiter de la Manne.

Pigeon, - Pigeon - et Cie.

A LA BOULE D'OR,

49 & 51 RUE RIDEAU,

OTTAWA.

POUR L'ETRANGER

DEPECHES DU SOIR

AMERIQUE

INCENDIE DESASTREUX

LA GLACE

L'AMBASSADEUR ITALIEN

NOUVELLE ORLEANS, 2 AVRIL.

LA TRIBUNE dit que le gouvernement

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

Sir Charles a Washington

Le Traite de Commerce

Le Discours de Sir John a Halifax

DIVERGENCE D'OPINION DANS LE CABINET

WASHINGTON, 2 AVRIL.—Sir Charles

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

Saint Isidore de Prescott

VINGT-SIXIEME ANNIVERSAIRE

LES PAROISSIENS EN LIÈSS

Dimanche le 29 mars dernier, était une

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

l'ambassadeur italien n'a pas demandé

le rapport de New-York dit : le rappel

le Times dit que le peuple américain

NOUVELLES LOCALES

—La cour de revision tiendra une

—M. J. M. Garlan a fait un don

—Plusieurs hommes sont employés

—Le nombre des visiteurs du musée

—La "Chaudière Electrique Co" sera

—Le major Conroy a reçu un cadeau

—L'ex-maire Scott de Hull, est pré

—M. R. McMoran est parti hier

—Une vache appartenant à M. Ed

—Les témoins dans l'affaire Larocque

—Adressés hier aux commissaires,

—Plusieurs loges orangistes du com

—La petite pluie d'aujourd'hui va

—Des grands oratoires religieus

—Deux jeux de cartes de l'université

—Ce dont on a longtemps senti le besoin

—M. Ed. Corbell, de Hull, qui l'an

—Excursion à BRN MARCHÉ A

—SARAH BERNHARDT sera à Montréal

—Est par les présentes donné au public

—LE CONCERT DE HULL

—M. le Directeur—Votre compte rendu

—LA JEUNE FILLE qui accompagnait

—LES JEUX JEUNES FILLES. M. le directeur,

—MORT DE MEX MACKINTOSH

—Union St. Thomas

—LE RÉV. PÈRE HENRIOT

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS cachetées,

adresses au Maitre General des Postes

recues à Ottawa jusqu'à midi le

Vendredi, 22 Mai 1891, pour le transport

des Males de St. Majeste, sous les

conditions d'un contrat pour un terme

de quatre années six fois par semaine,

aller et revenir, entre Maniwaki, et

North Wakefield, à commencer le 1er

juillet prochain. Le transport se fera

en voiture convenable traînée par un

ou deux chevaux, au choix de l'entre-

preneur, à la route à suivre, sera via

les bureaux de poste de Low, Kanaba

zua, Aylwin, Wright, Gracefield, Glen

Beau, Northfield Farm, Bouchette, Six

Portages, River Desert et Farrelton.

Des avis imprimés contenant des

renseignements plus détaillés au sujet

des conditions du contrat projeté peu-

vent être vus aux bureaux de poste de

Maniwaki, Low, Kanabazua, Aylwin,

Wright, Gracefield, Glen Beau, North

field, et à ce bureau, et l'on pourra

aussi s'y procurer des formules de sou-

mmission.

F. HAWKEN, Insp. des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,

Ottawa, 3 Mars 1891.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS cachetées,

adresses au Maitre General des Postes

recues à Ottawa jusqu'à midi le

Vendredi, 22 Mai 1891, pour le transport

des Males de St. Majeste, sous les

conditions d'un contrat pour un terme

de quatre années six fois par semaine,

aller et revenir, entre Maniwaki, et

North Wakefield, à commencer le 1er

juillet prochain. Le transport se fera

en voiture convenable traînée par un

ou deux chevaux, au choix de l'entre-

preneur, à la route à suivre, sera via

les bureaux de poste de Low, Kanaba

PETITE GAZETTE

SITUATION DEMANDÉE.—Une person

ne ayant une longue expérience dans le

commerce de nouveautés et de hardes faites

est en ce moment sans emploi. Désire une

situation soit dans Ottawa ou ailleurs. S'a-

dresser à P. V. Bureau du Canada.

TERRE A VENDRE. 50 acres de terre d

lot numéro 30, abouant à la rivière

Ottawa dans le township Gloucester,

contenant le front de l'ancien ferm-

Shes, à trois milles d'Ottawa, sur le chemin

de Montréal.

Il y a sur le lot une très bonne maison c

deux très belles ailes et l'étable face à la

de Kett Island.

C'est une des meilleures terres dans le

comté. Termes de paiement faciles. S'adres-

ser à ROBERT CULLMERSON, Camluga

Bridge, Ont.

ON DEMANDE.—Un bon agent voyageu

pour le commerce de ville. Emploi

constant. Avantages particuliers à ceux q

commencent maintenant. Articles sp

claux. Ne tardez pas. Le salaire com

du premier jour. BROWN BROS.,

aryman, Toronto, Ont.

AVIS AUX MÈRES.—Le "Sirop Calmant

de Mme Winslow" devrait toujours être

employé quand les enfants font leur dents.

Il soulage immédiatement les souffrances de

ces pauvres enfants, produisant un sommeil

naturel, paisible, en faisant disparaître la

fièvre, et les jeunes enfants s'éveillent

ainsi "brillants et frais qu'un bouton de

rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il

apaise l'enfant, amolli ses gencives, soulève

toute douleur, fait disparaître les souffran-

ces intestinales en réglant la digestion, et

